

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-01-013

**VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION A
L'ASSOCIATION CHANTILLY
- SENLIS TOURISME POUR
L'ANNEE 2020**

**SEANCE
DU 25 FEVRIER 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 35

votants : 42

**DATE DE CONVOCATION :
17 Février 2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Marc PLASMANS**

L'an deux mille vingt, le Mardi vingt-cinq Février, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) pouvoir à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) ;
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) pouvoir à Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis);
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) ;
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis) à Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) ;
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis) à Monsieur Benoît CURTIL (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) ;
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) ;

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU-DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 13 absents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle la participation versée à l'Office de Tourisme, devenu communautaire dans le cadre de la prise de compétence depuis le 1^{er} Janvier 2017.

Depuis 2017, il a été versé chaque année une subvention à hauteur de :

Années	Montant de la subvention en euros
2017	180 000,00
2018	203 000,00
2019	203 000,00

Depuis le 6 Juillet 2019, un rapprochement a été opéré entre les offices de tourisme de Senlis et de Chantilly, pour donner naissance à une nouvelle entité « *Association Chantilly – Senlis tourisme* », à effet rétroactif du 1^{er} Janvier 2019.

Cette même demande étant supérieure à 23 000,00 euros, une convention de partenariat financier a été établie.

La Communauté de Communes de Senlis Sud Oise doit donc se prononcer pour le compte de l'année 2020 sur la subvention accordée afin de répondre aux nouveaux besoins de l'Office de tourisme fusionné.

« *L'Association Chantilly – Senlis tourisme* » demande une subvention de 281 603,00 euros pour le compte de l'année 2020.

Monsieur le Président propose le versement anticipé d'une somme de 203 000,00 euros correspondant au montant versé en 2018 et 2019 et que le solde de 78 603,00 euros soit versé ultérieurement après qu'une présentation du programme d'actions soit effectuée par l'Office de Tourisme en commission tourisme.

Les coûts ont augmenté, notamment, du fait de la fusion des Offices de Tourisme de Senlis et de Chantilly, du recrutement d'un ETP, du projet marketing et ses actions y afférentes.

Les crédits budgétaires seront inscrits à l'occasion du vote du budget primitif 2020.

Monsieur le Président demande donc aux conseillers communautaires de se prononcer sur le montant de la subvention demandée et sur le versement anticipé du premier montant.

Délibération

Vu la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 Août 2015,

Vu la convention d'objectifs proposée par « l'Association Chantilly – Senlis Tourisme » et jointe à la présente délibération,

Vu la demande de subvention à hauteur de 281 603,00 euros,

Considérant la nécessité de verser une participation à « l'Association Chantilly – Senlis tourisme » pour l'année 2020,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 37 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 5 « ABSTENTIONS » de Mesdames BENOIST, PRUVOST-BITAR, REYNAL et TEBBI et de Monsieur PATRIA, les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT D'INSCRIRE** les crédits pour un montant de 281 603,00 euros au futur budget primitif 2020,
- **ACCEPTENT** le versement anticipé du premier montant, de **203 000,00 euros**.
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention jointe à la présente délibération,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **09 MARS 2020**
Et de l'affichage le : **09 MARS 2020**
Le Président, 
Philippe **CHARRIER**



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **19 MARS 2020**

Le Président,
Philippe **CHARRIER**

